



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

## Comité Technique Local du 22/11/2016

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU  
M. JOUVE  
M. RAYMON  
Mme GIGUET

M. SARNEL  
Mme GLISE  
M. LEGOUET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DEJOU (FO)  
Mme BOURGADE (FO)  
M. HINDERSCHID (CGT)  
M. BRUN (CGT)  
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
Mme ESCURE (Solidaires)

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

*Le 15 novembre, près de 30 % des agents du département étaient en grève. Cette mobilisation importante témoigne d'un profond malaise des agents.*

*Ne serait-il pas enfin temps qu'il soit pris en compte par notre Administration ?*

*L'action que nous avons menée ce jour-là devant le SIP d'Aurillac nous a permis de constater que les usagers nous soutiennent très fortement. La population locale n'en peut plus de voir disparaître tous les services publics de proximité. Nous en déduisons que la politique de destruction des services publics et des emplois qui est menée ne correspond pas à l'attente de nos concitoyens.*

*La suppression des 2 emplois d'évaluateurs des Domaines au sein du département en septembre prochain nous inquiète fortement. Il s'agit d'un nouvel abandon de mission mais la méthode et la rapidité de cette annonce, laissent augurer le pire pour l'avenir.*

*L'annonce de 6 nouvelles suppressions d'emplois prévues dans le département en 2017 et le développement des pôles nationaux à tout-va ne préfigurent-ils pas de la disparition prochaine des directions départementales ?*

*FO-DGFIP vous rappelle son attachement au réseau de proximité qui se doit d'être préservé.*

*FO-DGFIP s'oppose aux suppressions d'emplois, exige des moyens nécessaires à l'accomplissement normal de l'ensemble de nos missions à proximité des usagers, redevables et contribuables et demande à ce que soit mis en œuvre un recrutement de fonctionnaires titulaires suffisant pour assurer le fonctionnement normal des services. »*

### **1) Approbation du PV du 4 octobre 2016 :**

Le PV est approuvé sous réserve d'une modification demandée par la CGT.

### **2) Examen des cahiers de consignes des agents techniques des finances publiques :**

La circulaire relative à la nouvelle doctrine d'emploi des agents techniques prévoit la mise en œuvre obligatoire de cahiers de consignes pour certaines catégories d'agents techniques : agent d'entretien et gardiens concierge, soit 3 collègues du département. Ces cahiers de consignes ont pour mérite de sécuriser l'emploi du temps de nos collègues. Une définition exacte des tâches est également formalisée.

**Vote :** Pour : CGT ; Abstention : FO et Solidaires

### **3) Point d'étape sur la mise en place du PCRCP :**

Le Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRCP) sera mis en place au 1/01/2017 sous la responsabilité du cadre en charge de la BDV et du PCE d'Aurillac. Il sera constitué au TAGERFIP de 2 catégories A et 3 catégories B. A ce jour, un des postes B n'est pas pourvu.

Cette structure sera implantée au 3ème étage du bâtiment Q de la Cité administrative d'Aurillac, et en pratique elle ne verra le jour qu'après le déménagement du site de Firminy fin février 2017.

Si le principe de création d'un PCRCP n'est pas critiquable en lui-même, sa constitution va de fait impacter négativement les emplois d'autres services, et notamment le SIP d'Aurillac, déjà en souffrance.

**Vote :** Abstention : Solidaires ; Contre : FO et CGT

### **4) Mise en place du service d'appui au réseau (SAR) :**

Le SAR a pour objectif d'exercer à distance, pour le compte d'un comptable public tout ou partie des missions relatives à la gestion des comptes publics locaux (dépenses, recettes, contrôles comptables ....).

La candidature de notre département à l'expérimentation de la création d'un SAR a été retenue en avril 2016. Une trentaine d'autres départements sont dans ce cas.

Ce service est implanté dès à présent à la DDFiP et est constitué d'1 seule personne, notre collègue chargé de la Dématérialisation. Il pourrait être renforcé par des agents de l'EDR. Dans un premier temps, le périmètre de l'expérimentation sera concentré sur les travaux liés à la réforme de l'intercommunalité et à la création de communes nouvelles, ce qui correspond déjà au travail effectué à la Direction. Il se formalisera par la signature d'une convention entre le Trésorier et le DDFiP. 3 Trésoreries seront concernées dans un premier temps : Murat, St Flour et Maurs.

Nous considérons que ce nouveau service constitue à ce jour une coquille vide mais il ouvre grand la porte à la disparition des trésoreries de proximité en actant le travail à distance dans la mesure où la quasi-totalité des missions d'une trésorerie SPL constitue le champ de compétence du SAR.

**Vote** : Contre : FO, Solidaires et CGT

#### **5) Mise en place de l'accueil personnalisé sur RDV :**

Le déploiement de l'accueil personnalisé va s'appuyer sur un outil dédié qui permettra à l'usager de prendre rendez-vous à partir du site impots.gouv.

Ce dispositif sera déployé au 1/03/2017 au SIP d'Aurillac puis de manière progressive sur les services accueillant du public dans le département.

En amont du rdv, un contre appel sera obligatoirement mis en œuvre.

Pour le SIP d'Aurillac, il sera mis en place un accueil sans rdv le matin et un accueil sur rdv l'après-midi.

La Direction nous indique que l'accueil public général sera également maintenu les après-midis.

Pour le moment, les modalités pratiques (amplitude horaire, organisation ...) ne sont pas définies. De plus, il est clairement indiqué que l'objectif de ce nouveau dispositif est bien d'éviter aux usagers de se déplacer.

**Vote** : Contre : FO, Solidaires et CGT

#### **6) Modification du protocole PRS :**

Le PRS, en sous effectif, n'est plus en mesure de faire face à l'ensemble de ses missions. Dès lors, la Direction décide de modifier le protocole départemental qui fixe les modalités pratiques de transfert des dossiers au PRS.

Ainsi, le montant des créances nettes pour le transfert des dossiers des professionnels est porté de 2 500 à 5 000 €. Pour les particuliers, le seuil financier pour l'appréciation du transfert du compte RAR non soldé est porté de 3 500 à 5 000 €.

**Vote** : Contre : FO, Solidaires et CGT

#### **7) Point d'étape sur la création du SPFE :**

Les locaux retenus pour l'installation du SPFE seront ceux occupés actuellement par la BDV et le PCE sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> étage, en continuité du SPF

Des inquiétudes apparaissent sur les modalités de formation de nos collègues, notamment en ce qui concerne la nouvelle application FIDJI-ENREGISTREMENT. A ce jour, les formations sur cette dernière ne seraient prévues que postérieurement au 1/03/2017, date de création du SPFE .....

Une seconde réunion du groupe de travail sera organisée prochainement qui portera notamment sur l'installation matérielle et fonctionnelle du service et sur l'accueil du public.

#### 8) L'expérimentation du télétravail à domicile dans le Cantal :

Actuellement le télétravail est mis en œuvre à la DGFIP dans des situations précises et très spécifiques (pathologie lourde et situation sociale ou familiale particulièrement difficile). A ce jour, près de 80 agents télétravaillent sur la base de ces critères.

Suite à l'arrêté du 22/07/2016, une généralisation du télétravail est à l'étude à la DGFIP dans le cadre d'une expérimentation qui concerne notamment 7 Directions franciliennes et 2 de province (Cantal et Savoie).

Pour notre département, l'échantillon sera au maximum de 5 agents.

Une note de service départementale sera prochainement publiée à ce sujet, qui déterminera plus précisément les emplois qui pourront être concernés par cette expérimentation.

Nous restons dubitatifs quant à la mise en place d'un tel dispositif du fait des nombreuses questions restées sans réponses.

#### 9) Questions diverses :

Suite à notre questionnaire, les ponts naturels 2017 seront à l'ordre du jour du prochain CTL : 2 jours sont possibles et devraient être arrêtés comme ponts naturels.

*Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou et Sabine Bourgade.*

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



#### BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature